

DÉCISION DU PRESIDENT n°D2025-06
Prise en vertu de la délégation du conseil communautaire

Objet : France Services de SAULX - Demande de subvention FNADT et FNFS

Le vice-président de la Communauté de Communes du Triangle Vert ;

- Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération 2022-01 du 3 février 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Président et aux Vice-Présidents en cas d'empêchement du Président, le point 10 autorisant à réaliser les demandes de subventions auprès de tout organisme financeurs et établir les plans de financement nécessaires à l'élaboration des dossiers ;
- Vu le budget de l'EPCI ;

Considérant que les France Services sont financées de façon partagée entre la communauté de communes du Triangle Vert et l'État ;

D É C I D E :

- De solliciter une subvention à hauteur de 50 000 € au titre du FNADT et au titre du FNFS pour la France Services de SAULX ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations.

SAULX, le 7 avril 2025,

Le Président,
Benjamin GONZALES

